



**HAL**  
open science

# Négociations climatiques internationales à l'épreuve du développement

Mimoun Fahim

► **To cite this version:**

Mimoun Fahim. Négociations climatiques internationales à l'épreuve du développement. 2019. hal-02128127

**HAL Id: hal-02128127**

**<https://hal.science/hal-02128127>**

Preprint submitted on 14 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Négociations climatiques internationales à l'épreuve du développement

[International Climate Negotiations in the test of development]

*Mimoun FAHIM*

Département de Sciences Politiques,  
Université de Bangui  
Centrafrique, Bangui

---

## **RESUME :**

Les négociations internationales sur le changement climatique sont confrontées à la difficulté de protéger l'environnement face aux changements climatiques. Depuis la COP 21, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) sont reparties à la hausse, alors que le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prédit une hausse des températures atteignant déjà 1,5°C entre 2030 et 2052 si l'on continue à émettre au rythme actuel. Face à cela, l'objet de ce papier est d'essayer de déterminer de quelle manière la vulnérabilité face aux risques climatiques a évolué et influe sur les négociations environnementales, comment l'action collective de lutte contre le changement climatique a longtemps été freinée par des clivages géopolitiques et économiques entre les pays développés et ceux en développement, portant sur les énergies fossiles et renouvelables. Et, enfin, de savoir si une convergence des Etats pour une lutte et une gestion efficaces des risques liés au changement climatique (à travers des politiques d'adaptation et d'atténuation) serait possible.

**MOTS-CLEFS :** Négociations climatiques, Conférences des Parties, Développement, Changement climatique

## **1 INTRODUCTION**

Depuis de nombreuses années, la communauté internationale fait face à des enjeux nouveaux et d'une portée nouvelle, ceux de la montée de problèmes environnementaux à l'échelle du globe et la gestion des risques qui leurs sont associés. C'est avec la question du changement climatique, résultat de l'accroissement de l'effet de serre d'origine anthropique, que ce type de problèmes a atteint un point culminant. L'ampleur et la rapidité dans les modifications des conditions climatiques laissent ouverte la question du devenir du vaisseau spatial terre.

Afin d'organiser la participation des Etats pour la lutte internationale contre les changements climatiques, il a été adopté en 1992 la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cette dernière est entrée en application dans 190 pays. Néanmoins, elle ne fixe pas d'engagements chiffrés à respecter par les États. Ceux l'ayant ratifiée, se réunissent annuellement pour faire le bilan de son fonctionnement et définir de nouveaux engagements et mécanismes à mettre en œuvre au niveau mondial dans l'objectif de réduire les effets du changement climatique.

Les COP ont produit un important corpus d'accords et de décisions qui organisent la participation des États à la lutte contre les changements climatiques, et en particulier la répartition des efforts ou des engagements en termes de réduction des GES. La lecture de ces accords et décisions, disponibles sur les sites Internet officiels de chaque COP, permet de rendre compte des faits marquants de l'élaboration et de la mise en œuvre progressive de la gouvernance internationale de la lutte contre les changements climatiques.

La gestion du changement climatique revêt des enjeux particulièrement élevés du point de vue des risques encourus. Les changements anticipés des caractéristiques du climat global impliquent en effet la remise en cause d'un certain nombre d'équilibres environnementaux complexes, auxquels sont plus ou moins directement liés les écosystèmes et les activités socioéconomiques.

L'accentuation de l'effet de serre signifie ainsi tout à la fois une augmentation de la température moyenne à la surface de la planète, mais différenciée selon les régions du monde, des changements dans la pluviométrie et le cycle de l'eau, un accroissement probable de la variabilité des températures, des précipitations et de l'occurrence des épisodes climatiques extrêmes mais, également, une élévation du niveau de la mer et du risque de submersion des terres.

Peu de temps s'est écoulé entre la prise de conscience scientifique du changement climatique et l'inscription de la question à l'agenda des négociations internationales. Dans ce contexte, deux outils constituant les politiques climatiques ont été identifiés pour gérer ce risque nouveau, les politiques d'atténuation et celles d'adaptation, et ce dès les prémises de la réflexion et des négociations internationales sur le changement climatique. Pour autant, l'angle d'approche qui a structuré les stratégies de réponse a immédiatement été celui de l'élaboration de politiques en amont du système climatique, c'est à dire de l'organisation de la réduction des émissions de GES, et plus particulièrement de CO<sub>2</sub>, pour éviter le changement climatique et les risques environnementaux et socioéconomiques associés.

La Convention a ainsi défini son objectif fondamental, inscrit dans son article 2, comme la poursuite d'une « *stabilisation des concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute interférence dangereuse avec le climat* », et le Protocole de Kyoto a tenté de poser la première pierre opérationnelle pour sa réalisation, en fixant des objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES pour les pays signataires.

L'objet de ce papier est d'essayer de déterminer de quelle manière la vulnérabilité face aux risques climatiques a-t-elle évolué et influe sur les négociations environnementales. Et, est-ce qu'une convergence des Etats pour une lutte et une gestion efficaces des risques liés au changement climatique (à travers des politiques d'adaptation et d'atténuation) est-elle possible. Pour y répondre, notre réflexion est construite autour de 3 sections, lesquelles présentent, tour à tour, l'enchaînement des questions, le cadre théorique et conceptuel, le contexte des négociations sur le Climat ainsi que les perspectives d'avenir. Plus précisément, comment la géopolitique de l'environnement et le régime climatique ont évolué depuis la première Conférence des Parties à nos jours et en quoi le dernier accord sur le Climat pourrait marquer, s'il venait à être appliqué, un tournant historique dans les négociations sur le Climat.

## 2 DE RIO A PARIS : GEOPOLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET REGIME CLIMATIQUE

La mesure de la gravité du problème posé par les changements climatiques a été prise en 1979 lors de la première Conférence mondiale sur le Climat. Organisée à Genève par l'OMM et le PNUE, cette conférence traduit les inquiétudes grandissantes de la communauté scientifique sur les effets à long terme des émissions de CO<sub>2</sub>. Cette dernière s'est attaquée à la question de savoir comment ces changements pourraient-ils affecter nos activités humaines. Ceci s'ensuit par l'adoption d'une déclaration visant à sensibiliser tous les gouvernements du monde à « *prévoir et prévenir les changements climatiques d'origine anthropique qui pourraient nuire au bien-être de l'humanité* ». Elle fait l'état des lieux des connaissances sur le climat, notamment sur l'impact de sa variabilité et de son évolution sur les sociétés humaines. La conférence lance le « Programme climat mondial » de l'OMM, un programme scientifique international visant à mieux comprendre le système climatique et à faciliter l'adaptation à ses évolutions.

Entre fin des années 80 et début des années 90, un grand nombre de conférences intergouvernementales relatives au Climat ont traité de sujets d'ordre scientifique et politique et ont appelé à une action mondiale. Avec une montée d'éléments de preuves scientifiques, les participants à ces conférences, qui se constituaient de responsables gouvernementaux, de scientifiques et de spécialistes de l'environnement, ont contribué à la sensibilisation de la Communauté internationale sur la question du Climat.

Dans son premier rapport, publié deux ans après sa création, en 1990, le GIEC apporte des preuves scientifiques quant à l'accroissement de la concentration de GES dans l'atmosphère et au réchauffement de la planète, à cause des émissions dues aux activités humaines. Il prévoit une hausse moyenne des températures globales de 4°C depuis cette date à la fin du siècle par rapport à la période préindustrielle, si les émissions se poursuivent au même rythme. Après un processus laborieux de contre-expertise par des pairs, ce rapport a été approuvé, ce qui a remué à la fois décideurs et opinion publique internationale et a constitué la base des négociations relatives à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC).

Après ceux de Stockholm en 1972 et de Nairobi en 1982, le troisième Sommet de la Terre voit naître, à Rio de Janeiro, en juin 1992, la CCNUCC, qui entrera en vigueur deux ans plus tard, le 21 mars 1994. Celle-ci reconnaît officiellement l'importance du changement climatique et ses causes anthropiques liées aux émissions de GES, dont elle vise à stabiliser les concentrations dans l'atmosphère à un niveau qui éviterait toute perturbation dangereuse du climat. Elle prend en compte la responsabilité différenciée des pays industrialisés et des pays en développement (PED), en prônant « *une action internationale, efficace et appropriée, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation sociale et économique* ».

Elle encourage donc les gouvernements à mettre en œuvre des stratégies de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique, avec un soutien financier et technologique des pays riches aux pays pauvres et émergents. Du 28 mars au 7 avril 1995, a été tenue à Berlin la première session de la Conférence des Parties, où ont participé 117 Parties et 53 Etats ayant statut d'observateur, ainsi que plus de 2000 journalistes. Cette conférence a permis d'adopter le « *Mandat de Berlin* » [1], qui reconnaît l'inadéquation des engagements des pays développés. Les négociations devaient porter, selon les termes du mandat, à la fois sur « *l'élaboration de politiques et mesures* » que sur « *l'établissement d'objectifs mesurés de limitation et de réduction des émissions nettes de GES, aux horizons de 2005, 2010 et 2020* ».

En décembre 1995, le GIEC publie son deuxième rapport d'évaluation confirmant ainsi un réel risque climatique. Ce rapport a obtenu une forte notoriété en concluant que les preuves montraient clairement l'impact de l'homme sur le climat mondial, et en confirmant qu'il existait des solutions et des stratégies efficaces pour parer aux changements climatiques.

S'ensuivit la COP 2, en juillet 1996 à Genève, qui a permis l'adoption d'une déclaration ministérielle précisant les orientations des négociations en cours et intégrant un certain nombre de points nouveaux dans la « *Déclaration de Genève* ».

**La troisième Conférence des Parties**, qui s'est tenue au Japon en décembre 1997, a permis l'adoption du **Protocole de Kyoto**. Ce dernier a été ouvert à la signature au siège des Nations Unies à New York, du 16 mars 1998 au 15 mars 1999, et n'est entré en vigueur que le 16 février 2005[2]. **Son ambition était de réduire de 5% les émissions globales par rapport au niveau de 1990, sur une période allant de 2008 à 2012. Individuellement, ces objectifs contraignants vont de - 8% à + 10% d'émissions, et ne s'appliquent qu'aux pays développés, les pays en développement ayant de simples obligations d'inventaire d'émissions polluantes.**

Etant donné que l'on manquait de temps pour préciser tous les détails opérationnels du Protocole de Kyoto, la COP4, tenue à Buenos Aires, en Argentine, du 2 au 13 novembre 1998, a adopté un plan d'action de deux ans pour compléter le processus, plan sur lequel a été fondé l'ordre du jour de la COP5, qui s'est déroulée à Bonn le 15 octobre 1999, avant de parvenir à un accord sur le règlement opérationnel du Protocole lors de la COP6, dont les travaux ont eu lieu, du 13 au 25 novembre 2000, à La Haye, aux Pays-Bas..

Cet accord porta sur un système d'échange d'émissions, un mécanisme pour un développement propre, des règles relatives à la comptabilisation des réductions d'émissions à partir des « *puits* » de carbone, et un régime de conformité. Il prévoyait, de plus, un ensemble de mesures d'appui financier et technologique pour aider les PED à contribuer aux efforts mondiaux en la matière. La traduction de l'accord politique en dispositions juridiques détaillées a commencé à se faire et plusieurs de ces textes, arrêtant les décisions encore en suspens, ont été adoptés à la COP7, qui a eu lieu à Marrakech, du 29 octobre au 10 novembre 2001.

**En 2001, le GIEC a publié son troisième rapport d'évaluation concluant à la solidité, plus que jamais, des preuves de la responsabilité des activités humaines dans le réchauffement planétaire.** Il a, par ailleurs, dressé un tableau détaillé des effets du réchauffement sur différentes régions de la planète et confirmé qu'il existait de nombreuses stratégies (bon rapport coût-efficacité) pour réduire les émissions de GES.

Durant les premières COP, l'objet des négociations était de parvenir à un traité international permettant la coordination des politiques climatiques de tous les gouvernements et l'addition de leurs efforts pour répondre efficacement au réchauffement climatique annoncé par les rapports du GIEC précités.

Outre que ceci a été fait en 1997 avec l'adoption du protocole de Kyoto [3], comme vu plus haut, le traité a invité les pays développés et les économies en transition signataires à la réduction chiffrée des émissions de GES. Ces réductions cumulées étant modestes (5,2%), devaient être effectives à l'horizon 2012. Ainsi, le protocole, basé sur l'idée fondamentale de compensation et sur une rigoureuse comptabilité, visait à aider les pays à atteindre leurs objectifs et à promouvoir les réductions de GES là où cela est économiquement le plus efficace.

**Sur le plan géopolitique, le régime climatique** qui se met en place après la chute de l'URSS **marque la formation des tensions et des contradictions dans le monde. L'Europe veut être le centre d'action des sujets environnementaux [4]** ; Elle désire évoquer un soft power et créer des alliances avec les PED. A cet égard, une alliance stratégique se met en place entre l'Europe et les petits pays insulaires menacés par la montée des eaux. Aux Etats-Unis, le courant néo-conservateur fait prévaloir ses choix d'affirmation de la puissance militaire des Etats-Unis (comme ce fut le cas de l'intervention américaine suite à l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990), et de rejet du multilatéralisme, ...

La coalition internationale de cette guerre ne fait que sceller l'alliance des Etats-Unis avec les pays du Golfe, assurant de ce fait l'approvisionnement américain en pétrole. **En 1997, la résolution Byrd-Hagel du Sénat met explicitement en cause la distinction centrale dans le régime climatique entre les pays cités en Annexe I de la CCNUCC (pays développés) et les PED, posant deux conditions à la ratification du protocole de Kyoto par le Sénat, à savoir qu'il : « ne doit pas causer de « dommages significatifs » à l'industrie américaine, ni imposer de nouveaux engagements aux pays développés, à moins que des engagements comparables soient également imposés aux PED » [5].**

Le processus des négociations climatiques poursuit son cours et, comme vu plus haut, **le protocole de Kyoto entra en vigueur en 2005, sans les Etats-Unis, mais avec la plupart des pays industrialisés, les PED et des Etats de l'ex-bloc soviétique.** C'est un premier pas inattendu, puisque bon nombre d'observateurs se demandaient si l'on ne devait pas abandonner ce protocole [6]. Cependant, ce succès de la diplomatie européenne masque, au sein du processus, la signification profonde de la décision des États-Unis.

De surcroît, **la mise en place de deux voies parallèles de négociations lors des conférences climatiques en témoigne**, en ce sens que **les Etats-Unis participent aux Conférences des Parties mais pas aux réunions annuelles des Parties au protocole de Kyoto.** Ils ne contribuent pas formellement aux négociations menées dans le cadre du protocole, tandis que les PED font d'une obligation chiffrée de réduction des émissions des Etats-Unis la condition primordiale de tout futur engagement de leur part. Lors de la COP13 à Bali en 2007, **le concept de « vision commune » ne pouvait échapper à l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de négociations climatiques.** Jusque-là, Kyoto ne représentait que la première étape vers des objectifs plus ambitieux, alors même que la modeste avancée, constituant ledit protocole, semblait menacée.

**Le G-77 et les économies émergentes, dont la montée devient significative, se font les représentants des préoccupations des autres PED.** Cette évolution connaît son apogée à la COP précitée, avec l'adoption d'un « agenda » axé sur quatre « points fondamentaux » : **Atténuation, Adaptation, Transfert technologique et Mécanisme financier.** En septembre 2008, dans un contexte de crise économique et financière mondiale et de l'Occident, de sa croissance et de son hégémonie, l'Europe est durement touchée. **Les questions du prix de la décarbonisation des économies, les opportunités que pouvaient offrir les innovations technologiques et la transition énergétique pour aborder les problèmes d'emploi ou de reconversions industrielles n'ont jamais été considérées dans le processus de gouvernance climatique.**

En effet, si la COP15, tenue à Copenhague en 2009 a été faite dans le cadre d'un exercice de volontarisme planétaire forcené, constitue une date décisive où tout allait se jouer pour le climat et où tout pouvait se régler, cette conférence fut cependant soldée par un échec, traduisant **la séparation entre la réalité du monde et la pratique de la gouvernance climatique qui est alors à son comble [7].**

**Copenhague** ne sera pas à la hauteur des attentes qu'elle avait soulevées. Censée aboutir à un nouvel accord universel pour contenir le changement climatique, elle **parvient** péniblement, et en toute dernière minute, à **un texte de compromis non contraignant, qui ne chiffre aucun engagement de réduction des émissions de GES.** **L'accord minimaliste qui en est sorti, négocié directement (sans l'Europe) entre les Etats-Unis et les pays émergents menés par la Chine, traduit bien le nouvel ordre géopolitique mondial qui prévaut depuis la crise.**

**Le texte de la conférence de Copenhague fixe à 2°C le réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle, seuil à ne pas franchir. Il prévoit que les pays développés mobilisent 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 pour aider les PED à faire face aux effets du réchauffement climatique. Il encourage également les Etats à communiquer tous les deux ans leurs actions de réduction des émissions, premier pas des émergents vers une participation à la réduction globale des émissions, sur une base de volontariat.**

Comme le remarque **Amy Dahan**, directrice de recherche émérite au CNRS, cet accord traduit la volonté du couple sino-américain, qui se résume à quelques engagements limités de réductions, sans valeur juridique, révisables et modifiables, définis en toute souveraineté dans le cadre de politiques strictement nationales, sans procédures extérieures de vérification. En somme, le cadre général du processus de la négociation climatique défendu auparavant par l'Europe et la plupart des PED, ONG et scientifiques est bafoué [8].

Même l'avènement d'une présidence américaine démocrate n'a rien modifié aux engagements en question, ceci étant susceptible de menacer la suprématie économique des Etats-Unis et/ou leur sécurité énergétique, ou d'atténuer, si peu que ce soit, les formes de leur croissance. Quant aux grands émergents (Chine, Inde et Brésil), ils refusent les considérations environnementales envisagées isolément, affichant une fidélité aux trois piliers indissociables du développement durable (économique, social et environnemental). Cette position a été clairement réaffirmée au deuxième Sommet de la Terre à Rio en 2012 [9]. L'approche consiste ainsi à demander des comptes aux pays développés occidentaux ayant une responsabilité historique dans la dégradation climatique, et à exiger des transferts financiers pour leurs alliés du Sud les plus pauvres.

Le tournant des années 1990, période déterminante qui a vu la création de l'arène onusienne sur le climat, est dominé par la métaphore du « *Spaceship Earth* », une locution qui met en avant-garde le statut distinctif du climat comme un bien public mondial. Celle-ci apporte l'espoir d'un multilatéralisme des Nations Unies qui prendrait en charge les problèmes collectifs de l'humanité. Le rapport Brundtland intitulé « *Notre futur commun* » synthétise l'esprit de ces années dans la formule célèbre : « *la Terre est une, mais le monde ne l'est pas* » [10]. Le rôle de la science est alors central puisqu'elle est appelée non seulement à porter le problème climatique à l'attention des gouvernements du monde, mais aussi à transcender les intérêts nationaux et à ouvrir ainsi la voie d'une coopération multilatérale [11].

**Tout le processus onusien s'est, donc, construit autour de l'idée qu'il suffirait que la science édicte fortement et clairement ses verdicts pour que les décideurs politiques s'en approprient les conclusions et prennent les mesures adéquates, et pour que la prise de conscience du risque se diffuse dans les sociétés. Plutôt que d'imposer un « futur commun » qui effacerait les antagonismes et les différences, le problème climatique révèle des intérêts radicalement contradictoires, concernant à la fois les causes structurelles qui le sous-tendent et la distribution des dégâts qu'entraînent les changements en cours (voir la mise en garde précoce de Meyer-Abich [12], ainsi que celle de Blühdorn [13]).**

A la lumière de la manière dont la question du changement climatique a été traitée par les Etats-Unis et, aujourd'hui, par les grands émergents, ces auteurs se demandent s'il n'est pas naïf de supposer que « *la communauté internationale* » aurait un intérêt commun à lutter contre le changement climatique. **Leur lecture, qui ne dissocie pas entre les considérants géo-politico-économiques et le changement climatique, s'articule autour de la question cruciale de savoir si l'approvisionnement continu et bon marché en combustibles fossiles, le pétrole principalement, restera assuré. C'est ce qui, selon eux, transparaît à travers les débats sur le pic pétrolier et les interventions militaires de la première puissance mondiale et d'autres acteurs au Moyen-Orient.**

Cependant, nombre de commentateurs ont souligné la dimension totalisante du discours sur l'unicité de la terre, qui tend à gommer les différences en termes de développement et d'intérêts entre pays du Nord et pays du Sud [14] [15] [16]. Associé à une alerte scientifique qui repose sur la modélisation numérique du climat, voire du « *système terre* », ce discours « *efface le passé, naturalise le présent et globalise le futur* » [17]. Si ces critiques ne mettent pas en question la nécessité d'un multilatéralisme pour lutter contre le changement climatique, elles suggèrent que nous comprenons mal la majorité des problèmes environnementaux transnationaux à partir d'une lecture aussi globalisante [18].

**La géopolitique de l'énergie est dominée par 3 puissances, la Chine, la Russie et les Etats-Unis. La Chine, pays du charbon possédant les plus importantes réserves au monde et consommant, à elle seule, près de la moitié de la production mondiale ; La Russie, dont l'énergie primaire repose sur le gaz à hauteur de 50% et qui en exporte en masse ; et les Etats-Unis, dont le recours aux hydrocarbures (gaz et huiles de schiste), pour satisfaire son économie très énergivore, a encore augmenté, ce qui l'amène à assurer la continuité des approvisionnements et le fonctionnement du marché pétrolier international. [19].**

D'où l'importance de mener de front un débat aussi fondamental qu'important à ce sujet, y compris par les acteurs académiques. Par ailleurs, l'accord issu de la COP16, tenue à Cancun, au Mexique en 2010, met en place une série de mécanismes financiers, non contraignants, pour lutter contre le changement climatique et faciliter l'adaptation à ses effets, tels que le Fonds Vert pour le Climat prévu pour soutenir les politiques climatiques des pays en développement, sans toutefois réussir à régler la question des sources de financement dudit Fonds.

En retour, **des pays émergents**, comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, **montrent des signes d'ouverture, notamment en acceptant de prendre des mesures contre la hausse des émissions avec une procédure de « contrôle et de vérification »**. En novembre 2015, le Fonds Vert disposait d'un peu moins de 6 milliards de dollars sur 10 milliards de promesses initiales, pour la période 2015-2018. Le dernier rapport du GIEC prévoit une élévation de température jusqu'à 4,8 °C pour la période 2081-2100, si rien n'est fait pour contrer cette tendance.

### **3 COP 21 : NEGOCIATIONS CLIMATIQUES FACE AUX INTERETS DE DEVELOPPEMENT**

La session intermédiaire de négociations sur le climat de la CCNUCC, tenue à Bonn du 1<sup>er</sup> au 11 juin 2015, s'est achevée sans grandes avancées. Il s'y agissait pour les délégués d'accélérer les discussions avant la COP21, d'autant plus que le texte de ces négociations fut dès le début critiqué par **le groupe G77**, une coalition de **134 pays** en développement [20] et représentant près de 80% de la population mondiale.

Ce groupe, dénommé aujourd'hui « G77+Chine », n'est toutefois pas davantage uni que les grandes puissances ne le sont entre elles, tant sur les plans économique et géopolitique : les réunions du G77 seraient « *des négociations dans la négociation* ». Nous y trouvons des pays, comme **le Qatar ou l'Arabie Saoudite**, mais également *quatre pays des cinq formant les BRICS et membres du G20, (Brésil, Chine, Inde et Afrique du Sud)*, ainsi que quatre pays dudit groupe, *considérés comme des superpuissances émergentes (Brésil, Chine, Inde et Russie)*, ce qui a rendu ardue la réalisation d'un accord consensuel à la COP21.

S'il existe d'autres coalitions qui regroupent divers pays selon leurs intérêts communs, la difficulté de parvenir à un tel objectif s'explique, toutefois, par l'existence de **certains pays membres d'une même coalition** (par exemple, **le G77+Chine**) qui sont présents dans des coalitions aux intérêts divergents.

De ces coalitions, nous pouvons citer, à titre d'exemple, **le groupe parapluie, le groupe Jusscannz, l'UE, le groupe de l'intégrité environnementale, (Like Minded Developing Countries (LMDC), ou en français « Les pays en développement qui pensent pareil »), l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS), le groupe arabe, les pays les moins avancés (PMA), l'Alliance bolivarienne pour les peuples d'Amérique (ALBA) avec des pays proches des BRICS, comme le Venezuela ou la Bolivie, l'Association Indépendante d'Amérique Latine et des Caraïbes (AILAC), le groupe Afrique, la Coalition des Etats à forêts tropicales (CEFT), le groupe de pays d'Asie centrale, du Caucase, de l'Albanie et de la Moldavie (CACAM)**. Cette grande représentativité des acteurs dans le domaine climatique signifie qu'avant de chercher une solution pour la planète, ces coalitions sont d'abord dans une logique de mise en avant de leurs intérêts, par du lobbying et de l'influence.

A la session de négociations climatiques de Bonn précitée, le **G77**, présidé par l'Afrique du Sud, **dénonça le projet d'accord en prévision de la COP21 comme s'apparentant à « de l'apartheid » pour les pays en développement**. Il est, d'autre part à relever que **si certains membres du G77**, tels que l'Éthiopie, le Maroc, le Costa Rica, les Îles Marshall et le Bhoutan, **sont considérés comme de bons élèves du climat par des scientifiques et des ONG, d'autres**, comme certains pays du Golfe (Arabie saoudite, Qatar, Bahreïn, etc.), ou le Venezuela, l'Iran et le Nigéria, *principaux producteurs de pétrole et de gaz*, **n'ont pas envoyé de contribution**.

S'agissant des questions d'indemnisations Nord-Sud, celles-ci sont plus complexes qu'il n'y paraît. **Parler d'apartheid est une arme double : psychologique**, car il s'agit d'obtenir un effet de sidération en renvoyant à l'époque des « Afrikaners » : le fait que ce soit une déléguée sud-africaine qui emploie ce terme n'est pas anodin puisqu'il s'agit de faire entendre la voix des pays du G77+Chine ; Et **économique, l'objectif étant d'amener les pays du Nord à respecter leurs engagements en matière d'aides financières et au développement**, et d'incorporer au texte de l'accord certaines demandes des pays du Sud.

Quant aux politiques énergétiques adoptées, les pays du Sud, à l'instar de ceux du Nord, adoptent des politiques multiples à cet égard. **Parler du Nord face au Sud est une erreur d'analyse**. Car il se dégage de ces négociations des intérêts conjoints ou disjoints entre pays, selon qu'ils soient producteurs et/ou consommateurs de pétrole, de charbon, de gaz, d'énergies renouvelables ou celles dites propres. En somme, **il n'y a pas de recherche de « justice climatique », mais d'un lobbying autour des enjeux énergétiques et des possibilités de débouchés pour certains marchés qui privilégieraient les économies de certains pays ou d'entreprises par rapport à d'autres**.

**La rhétorique autour des enjeux climatiques apparaît, en fin de compte, très occidentalocentrée**. Un pays, comme l'Inde, accorde bien plus d'importance à la réduction de la pauvreté et à l'accès à l'électricité qu'aux émissions de carbone. **En adoptant une démarche excentrée**, par exemple du point de vue des BRICS, du G77 ou bien des 48 pays « *les moins avancés* », (Somalie, Bangladesh, Yémen, Cambodge, Népal, etc.), **d'aucuns supputent sur le choix prioritaire pour ces pays : est-ce celui d'opter pour une lutte assez engagée contre les effets du changement climatique, de sortir de la pauvreté, ou au moins, en dépit de leur économie, d'espérer influencer sur l'orientation des conférences annuelles sur le climat ?**

Compte tenu de l'impératif de parvenir à une solution à la question de la transition énergétique, les PED, sous peine d'être vus comme désengagés du processus de lutte contre les effets du changement climatique, **demandent aux pays développés des signaux forts en termes de soutien et de financement au développement**. C'est, en particulier, par rapport à ces enjeux que Danielle Auroi, présidente de la Commission des Affaires européennes, avait souligné, à la veille de la tenue de la COP 21, que **l'on ne pouvait parler de cette conférence et des enjeux climatiques que si l'on a bien conscience que s'y joue, en même temps, la volonté plus solidaire de la communauté internationale**.

Pour sa part, **Amy Dahan** propose une lecture assez lucide du « *régime climatique* » en **estimant que la communauté internationale ne pouvait escompter de la COP21 un traité ambitieux et contraignant qui allait vraiment adresser les défis climatiques** tout en les relevant à la hauteur qu'il faudrait, **arguant que**, comme à Copenhague, qu'elle a qualifié de « *bâclage terrible de la question climatique* », **une déception allait vite s'ensuivre de cette COP**.

**Encore irrésolu**, le processus de gouvernance climatique se trouve toujours confronté à **l'accroissement des émissions à l'échelle mondiale** et ce, en raison du modèle industriel actuel. A cet égard, l'application d'un prix carbone, à travers notamment des mécanismes de la taxe sur le carbone, pour opérer le passage à un modèle industriel post-moderne où les émissions se verront sensiblement réduites devient de plus en plus important. **Sauf qu'à partir de l'année 2001, le régime climatique s'est décrédibilisé et avance très lentement, puisque les États-Unis n'y sont pas, et les négociations restent sur des choses abstraites**.

Toutefois, une certaine mobilisation au niveau international a commencé à s'opérer au fur et à mesure que l'empreinte et l'impact du changement climatique deviennent plus visibles sur l'état de l'écosystème de la planète. **Ce qui a incité le G77 à tenter de résoudre, au sein du GIEC, le problème des négociations qui deviennent obèses et paradoxalement stagnantes, jusqu'à Copenhague.** A ce moment-là, il a enfin été possible d'annoncer le principe pollueur-payeur et de discuter de questions, telles que la nouvelle politique des Etats-Unis en matière de climat, après la nomination du Président Barack Obama, ou le changement de position américaine sur la négociation climatique après le Traité de Copenhague.

**En ce qui concerne l'aspect juridiquement contraignant des textes des instruments et accords internationaux,** ce dernier est à priori à déceler de la teneur claire des textes en question. Il n'en reste pas moins que **le problème de protocole,** qui est un trait commun à tous ces instruments et accords, **a pris, à Durban, une autre forme, dans la mesure où,** au-delà de l'existence d'une question de procédure concernant l'adoption d'un instrument contraignant, (adoption conditionnée, tout de même, à un consensus absolu), **il y a toujours la possibilité de revoir un protocole.**

De plus, **l'unanimité de toutes les parties se trouvant dans l'accord de Durban est une question juridique qui n'est pas encore dans le « pipeline », même si en théorie ses textes disent ce qu'il faut pour limiter les émissions.** En tout cas, cela reste très ouvert, parce qu'il y a certains pays qui n'étaient pas d'accord pour avoir un instrument contraignant.

S'agissant des pays industrialisés, qui sont historiquement les plus gros producteurs d'émissions, les réserves exprimées vis-à-vis d'un instrument contraignant en matière de climat participent, en effet, de leur crainte que ceci puisse donner lieu à des demandes d'indemnisation astronomiques. Mais, une telle attitude n'enlève rien à la nette évolution de la négociation climatique enregistrée depuis Kyoto, idée partagée par Sandrine Maljean-Dubois et Matthieu Wemaëre qui concluent à « ...**l'évolution remarquable du régime international du climat de Kyoto à Copenhague...** » [21], notamment via :

- L'adoption du Protocole de Kyoto en 1997,
- Les Accords de Bonn et de Marrakech en 2001,
- L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en 2005,

Les accords ci-dessus mentionnés marquent de manière significative l'acheminement vers une véritable communauté internationale faisant face à une menace climatique qui se précise peu à peu. L'accord d'objectifs contraignants de réduction des émissions de GES, avec en parallèle un mécanisme de contrôle et de sanction du non-respect, illustre néanmoins une certaine avancée vis-à-vis d'Etats soucieux de la défense de leurs « **égoïsmes nationaux** ». **L'accord de Copenhague illustre un certain recul en comparaison au Protocole de Kyoto,** et cela par le changement des statuts internationaux de ces deux accords en leur qualité respective de « *non obligatoire* » et d'« *obligatoire* ».

De plus, nous assistons à une série de mesures, à savoir **un remplacement du mécanisme de coordination internationale via le haut,** dit « **approche top down** », par une approche symétrique relative à la fixation d'objectifs quantifiés visant à réduire les émissions **par une démarche additionnelle de politiques nationales peu ambitieuse** dite « **approche bottom up** », qui consiste à ce que les Etats agissent de manière unilatérale quant aux objectifs de réduction des émissions sans se soucier pour autant des comparaisons avec d'autres Etats, ou de l'objectif de 2°C. Une autre mesure est celle du **remplacement d'un système construit sur la coopération internationale à partir des mécanismes de flexibilité et du marché du carbone par un système dont les politiques nationales disparates forment le cœur.** Une autre concerne le **remplacement d'un système de contrôle et de sanctions très élaboré dit d'observance par un mécanisme de contrôle, moins intrusif et dénué de sanctions,** dit « *measuring, reporting, and verification* » (MRV).

Même si le contenu de l'accord de Copenhague était dans les deux ans qui ont suivi repris, intégré et consolidé dans le cadre conventionnel, il y a lieu de relever que le recul de l'étape de Copenhague par rapport à Kyoto, n'est pas le résultat d'un accident conjoncturel, mais vraisemblablement d'une tendance de fond qui sera caractéristique du régime international du climat post-2012. Le Protocole de Kyoto ayant appelé au franchissement d'une nouvelle étape pour la deuxième période d'engagement, corrigeant un manque d'ambition. Certes, à cette aune, **l'accord de Copenhague n'est pas un échec complet**, ne serait-ce que parce qu'il porte sur 80% des émissions internationales de GES, là où le Protocole de Kyoto n'en couvrait plus que 25% [22]. **Mais, par-delà l'extension du périmètre des réductions, l'accord ne représente pas la nouvelle étape attendue.** A cet égard, l'UE a, ainsi, été particulièrement bousculée dans son rêve d'un ordre international fondé sur le droit, perdant son « pari noble sur l'avenir d'un monde plus juste, fondé sur des règles et des valeurs partagées, allant vers une économie innovante, plus verte et plus ouverte » [23].

Les rapports de force internationaux, notamment en raison de la montée en puissance des grands émergents, sont en pleine redéfinition. L'UE « *se marginalise : elle n'a plus rien à offrir, ne veut pas menacer, n'a donc plus rien à négocier, et devra accepter, au nom du multilatéralisme, l'accord conclu par les derniers joueurs autour de la table* ». Selon C. Pène, **la diplomatie du show leadership, stigmata du soft power, a été battue en brèche** et n'a eu pour conséquence qu'une perte d'influence face aux positions plus classiques et plus dures de défense des intérêts nationaux des États-Unis ou de la Chine.

Là où le Protocole de Kyoto marquait un certain renoncement des États à leur souveraineté, **l'accord de Copenhague signe au contraire le grand retour de la souveraineté et des « égoïsmes nationaux »**. L'UE elle-même n'échappe pas à cette évolution. L'article 4, paragraphe 1 du Traité de l'UE (TUE), dans sa version de Lisbonne, vise à préserver ce qui fait l'essence même d'un État [24]. Mettre un terme à la pauvreté est possible dès lors que l'on admet que la protection sociale, la salubrité, la gestion avisée de l'environnement ainsi qu'une croissance économique viable constituerait un tout. Cela dit, même s'il est avéré que ces exploits visent à diminuer la pauvreté, ceux-ci sont toutefois atteints même en ignorant ou en sous-estimant les répercussions sur l'environnement.

Selon le rapport du PNUE sur l'élimination de la pauvreté, « **entre 1994 et 2004 en Éthiopie et en Inde, le nombre de pauvres ayant échappé à la pauvreté a été pratiquement identique à celui de ceux qui sont devenus de nouveaux pauvres. Les formes de pauvreté en zones rurales et urbaines évoluent aussi** » [25].

A y voir de près, **cette situation de statisme du nombre des pauvres** dans les pays considérés, est plutôt le produit d'une faible croissance économique ou d'une démographie galopante, que celui systématique de la sous-estimation de l'environnement. **Elle met tout aussi en évidence la nécessité de prendre davantage en compte la gestion de l'environnement dans l'équation de diminution de la pauvreté.** Afin d'illustrer cette latente disparité, l'on constate que la majorité des personnes vivant dans l'extrême pauvreté résident en milieu rural, où l'agriculture serait une principale source de revenu. Il n'est pas inutile de préciser, à cet égard, que si le milieu rural présente l'avantage de ne pas enregistrer un taux élevé d'émissions, il présente, néanmoins, dans plusieurs endroits du planisphère, des risques réels de dégradation environnementale, (sécheresses, dégradation des sols, inondations, pollution de rivières et de nappes phréatiques).

Considérant à ce titre que l'économie mondiale, estimée à plus de 70 mille milliards de dollars US, doit subir une redirection, voire une conversion, **les mesures qu'entreprennent les États pour que l'économie progresse, incitent de plus en plus à prendre au sérieux l'aspect de l'économie verte inclusive, à faible émission de CO<sub>2</sub>, face à l'évolution du climat.** Pour le PNUE, l'économie verte vise à « *améliorer le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques* ».

In fine, les mesures sociales et économiques, soulignant la prise en compte de la sauvegarde de l'environnement, proposent des solutions durables à l'élimination de la pauvreté en parallèle d'un développement économique et d'une réduction des risques environnementaux.

Sur le plan du financement climatique international, sujet brûlant dans les négociations climatiques depuis longtemps, les pays industrialisés se sont vu imposer l'obligation de fournir tous les deux ans des informations quantitatives et qualitatives sur leur financement international. Les autres pays qui assurent un financement climatique sont encouragés à faire de même, sur une base volontaire. Ces informations seront incluses dans le "global stocktake".

En ce qui concerne l'aide climatique internationale, l'équilibre entre atténuation et adaptation et les besoins des pays les plus vulnérables restent ses éléments centraux. L'objectif convenu à Copenhague (2009) et formalisé à Cancún (2010) de mobiliser annuellement, à l'horizon 2020, **100 milliards de dollars US** pour le financement climatique depuis diverses sources (publiques et privées) est ainsi reconnu comme financement minimal après 2020 (même si cela n'est pas mentionné dans l'Accord lui-même, mais dans la résolution qui l'accompagne) et sera revu avant 2025. L'Accord de Copenhague reconnaît, en outre, dans son préambule, l'importance d'un certain nombre de principes transversaux et droits fondamentaux, tels que :

- La "priorité fondamentale" à accorder à la **sécurité alimentaire** et à la **lutte contre la faim** ;
- Les "impératifs" d'une **transition juste pour la population active** et la création d'**emplois de qualité** ; et
- L'obligation de respecter les **droits de l'homme**, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des groupes fragilisés, le droit au développement, **l'égalité des sexes**, l'autonomisation des femmes et **l'équité entre les générations**.

Quant au processus onusien en matière de lutte contre les changements climatiques, **celui-ci est incontournable au sens où les pays en développement y sont attachés**, si bien qu'une coalition, un pays ou toute autre partie qui penserait le contraire se déconsidérerait sur la scène internationale. Ceci étant, **ce processus n'est pas, néanmoins, non transformable**, car les défis du climat ne sauraient être adressés indépendamment des questions du commerce ou des questions plus vertueuses.

Faisant suite au débat de la session intermédiaire de négociations sur le climat tenue à Bonn, du 1<sup>er</sup> au 11 juin 2015, sur les questions du court terme 2015-2020, en matière de mécanismes, de technologies et de hiérarchie des pays du Sud, du long terme ainsi que des formes de financement, Silvia Marcon, directrice de la Fondation de l'Ecologie politique, lors d'un atelier organisé à Paris en juin 2015 par ladite Fondation, sous le thème : « les négociations sur le climat à l'épreuve de l'agenda international de développement », s'est interrogée sur ce qui allait être fait à court terme à cet égard. Y ont été également discutés les grands enjeux qu'une telle échéance de la négociation climatique allait représenter pour la France, pays organisateur, pour l'Europe ainsi que pour le reste du monde.

Pour Raphaël Dang, diplomate et conseiller négociateur sur les questions climatiques au Quai d'Orsay, participant à cet atelier, **la question du court terme présente plusieurs enjeux, comme celui du pourquoi et des chiffres d'avant 2020**, qui est de savoir si l'on peut avoir des chiffres de réduction des émissions supplémentaires par rapport aux objectifs, **avant de juger, indiqué de contourner cette question par celle du long terme qu'il décline en 3 axes** :

- **L'axe pré-2020 de la négociation climat**, horizon qui, remarqua-t-il, n'est pas forcément gravé dans le marbre, compte tenu notamment des réserves émises par les uns et les autres quant aux modes d'action de lutte contre les changements climatiques ;

- **L'axe du long terme** qui consiste à faire en sorte que l'accord de Paris puisse être un accord pérenne et qu'on ne reparte pas de rien à chaque négociation.  
A ce niveau, il a été souligné **la contribution que les politiques de développement du climat, le développement capacitaire et les plus récentes infrastructures déjà existantes**, sous l'angle de l'agenda des solutions et, de manière plus large, de l'agenda post-2015, **pourraient avoir en termes de relèvement de la dose d'ambition en matière de lutte contre les changements climatiques** ; et
- **Un troisième axe** des initiatives spécifiques pour les pays africains et les PMA, discutées dans le cadre de la Conférence de Bonn de juin 2015, ce qui signifie que même dans le cadre des discussions climat qui sont lancées sur des sujets spécifiques, il y a toujours, sous un angle de développement, des possibilités et des solutions aux effets néfastes du changement climatique.

Aussi, parmi les entraves face à une meilleure harmonisation des politiques publiques de lutte contre les changements climatiques, il y a lieu de relever **la question du transfert de technologie qui se pose en des termes différents selon qu'il s'agit d'un pays développé pour lequel un tel transfert a tout à fait du sens et ne constitue pas une question de propriété intellectuelle**, les brevets étant accessibles dans la plupart des pays en développement, grâce à la formation et au développement des capacités, permettant un accès à l'information, **ou, au contraire, d'un pays émergent qui va percevoir un tel transfert sous l'angle de la coopération**, sans parler de l'échange nécessaire aux pays les moins avancés, qui sont aussi dans cette logique, de se rapprocher de la frontière de la technologie.

Adopté par consensus lors de la dernière séance plénière de la COP21, le 12 décembre 2015 au Bourget, **l'accord de Paris est le premier accord climat à portée universelle puisque le protocole de Kyoto de 1997 n'était destiné qu'aux pays industrialisés**, considérés alors comme les principaux responsables du réchauffement de la température planétaire. **La finalité de l'accord de Paris est de contenir le réchauffement « bien au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels »** et de « *poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C* ». Cet objectif, plus ambitieux que la mission initiale des négociateurs (rester sous le seuil des 2 °C), correspond à une revendication appuyée pendant la COP21 par l'ensemble des Etats insulaires, parmi les plus vulnérables aux effets du réchauffement. Mais ce plafond de 1,5 °C a une portée essentiellement symbolique. Car les projections de l'ONU indiquent, rapport après rapport, que la courbe actuelle des émissions mondiales de GES devrait se traduire par un réchauffement de l'ordre de 3 °C.

**Le caractère contraignant de l'accord de Paris transparait dans le fait que la priorité pour l'UE et de nombreux pays, était précisément de rendre la mise en œuvre des objectifs et plans d'action nationaux aussi contraignante que possible.** C'est ainsi que la solution a été que l'Accord, dont les objectifs de réduction eux-mêmes ne font pas partie, oblige les pays à mener une politique en vue d'atteindre ces objectifs en prévoyant **un cycle d'évaluation quinquennal**, dans le cadre duquel chaque pays est tenu de communiquer, chaque fois, une nouvelle contribution nationale, toujours plus stricte (*Nationally Determined Contribution, NDC*). L'objectif est également que ces contributions évoluent à terme pour tous les pays vers les plafonds d'émissions nationaux absolus auxquels les pays industrialisés sont déjà soumis actuellement. **Toutes les Parties devront aussi s'efforcer de formuler des stratégies nationales à long terme** (*mid-century, long-term low greenhouse gas emission development strategies*), au plus tard en 2020, et dont la publication est assurée par le Secrétariat de la CCNUCC.

Ce caractère des NDCs, contraignant pour certains, ou non pour d'autres, **risquait au départ de constituer un écueil important pour les Etats-Unis, étant entendu que le Président B. Obama craignait que ce point ne rende impossible l'approbation de l'accord par son pays.** Mais, l'accord de Paris est, néanmoins, **affaibli par l'absence d'objectifs chiffrés à long terme.** Le texte invite seulement la communauté internationale à atteindre « *un pic des émissions mondiales de GES dès que possible* », puis de parvenir à « *un équilibre entre les émissions d'origine anthropique et les absorptions par des puits de carbone au cours de la deuxième moitié du siècle* ».

Pour ce faire, si cet accord stipule que **les pays développés devront communiquer des informations qualitatives et quantitatives sur leurs financements climat tous les deux ans et assister financièrement les pays en développement, tant au niveau de l'adaptation au réchauffement climatique que de l'atténuation des émissions de GES**, ce qui implique le développement des énergies renouvelables, il se limite, toutefois, à évoquer l'importance des ressources publiques et des dons, sans en préciser la part, **ce qui signifie qu'il n'était pas acquis que les négociations allaient réussir à concilier les intérêts, très différents, des 196 Parties en présence à ladite Conférence.**

**Pour les PED**, plus sensibles aux conséquences du réchauffement climatique, en raison de leur situation géographique et de leur capacité réduite, **il importait que cet accord attache une attention suffisante à l'adaptation aux effets du changement climatique.** C'est pourquoi l'adaptation s'est vue assigner un objectif spécifique : renforcer la capacité de résistance au changement climatique et diminuer la vulnérabilité. Pour ce faire, l'accord renforce ainsi la coopération internationale sur ce plan et les pays devront planifier et réaliser des mesures d'adaptation. Des rapports sur des actions nationales devront être fournis et publiés par le biais d'un registre public et le *"global stocktake"* évaluera la progression dans le domaine de l'adaptation.

Le texte de l'accord comprend un article distinct pour les **« pertes et dommages », (Loss and Damage)** consistant en la manière de gérer les dommages inévitables provoqués par les changements climatiques, une priorité majeure pour les PMA et les petits Etats insulaires. Il entend aussi, dans ce cadre, renforcer la coopération entre pays en matière d'alerte précoce (*"early warning"*), de planification et de préparation aux situations d'urgence et d'assurance contre les risques climatiques, etc. Un acquis pour les pays les moins développés et les petits États insulaires. **Il prévoit, ainsi, des mesures concrètes à fournir par les pays développés pour soutenir les pays fortement touchés par les effets du réchauffement climatique** (montée du niveau de la mer, sécheresse, tempêtes, etc.) qui voient leur développement gravement entravé.

Mais, il s'agit surtout d'une reconnaissance symbolique, car l'accord exclut toute *"responsabilité ou indemnisation"* de la part des pays développés du préjudice subi. **S'agissant du financement des pays en développement, le texte de l'accord mentionne que les pays qui en ont la capacité** (notamment les émergents mais aussi les pays pétroliers), **sont encouragés à y contribuer.**

Quant au processus de ratification de cet accord, c'est la cérémonie de sa signature, le 22 avril 2016 au siège de l'ONU à New York, qui en a donné le départ. Contre toute attente - en raison notamment du volontarisme d'acteurs majeurs comme les Etats-Unis et la Chine, et des efforts de la présidence française de la COP21 -, **le double seuil des 55/55, représentant les gros pays émetteurs ainsi que les émissions mondiales de GES**, une condition à son entrée en vigueur, ayant été franchi le 4 octobre grâce à sa ratification par l'UE.

#### **4 DE LA COP 22 A LA COP 24 : QUEL BILAN ?**

Il reste du chemin à faire avant d'aboutir à un « mode d'emploi » dudit accord. Il n'en demeure pas moins qu'il subsiste certains enjeux dont on énumère deux principaux :

- **Premier enjeu** : quelles règles d'application et de fonctionnement de l'accord de Paris définir, et qui soient suffisamment robustes ?
- **Deuxième enjeu** : comment renforcer les contributions nationales, **car celles qui ont été soumises en 2015 ne sont pas suffisantes pour contenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 °C ?** Et, par conséquent, quel soutien financier apporter aux pays en développement ? ».

Tout d'abord, comme vu plus haut, dans le mode d'emploi de l'accord de Paris, appelé le « **rulebook** » dans le jargon onusien, « il s'agissait de définir les règles qui vont permettre aux États de construire des engagements ambitieux, de revoir leurs engagements, tous les cinq ans, à l'occasion d'un bilan mondial et de créer un mécanisme de « reporting » pour qu'ils rendent compte de ces engagements. ». La pression pour avancer sur ce texte était forte, car l'accord de Paris prévoit qu'il soit adopté lors de la COP24.

**Ces progrès n'ont pas été suffisants.** Patricia Espinosa, Responsable climat de l'ONU, a annoncé qu'aucun texte de négociation ne serait adopté lors de la plénière de clôture de cette session intermédiaire, le 10 mai. « **Il s'agit plutôt de notes informelles thématiques sur la comptabilisation des financements climat, les modalités du bilan mondial... plus ou moins longues en fonction de l'avancement des travaux** », explique Armelle Le Comte, d'Oxfam. Pour éviter la surchauffe lors de la COP24, une nouvelle semaine de négociations intermédiaires a été prévue en septembre à Bangkok (Thaïlande). « Les négociations sont rendues complexes par plusieurs facteurs. De plus, il y a de nombreuses règles à fixer sur de nombreux thèmes qui ont des ramifications entre eux. Ce qui fait que beaucoup de négociateurs se regardent en chiens de faïence, et attendent, pour lâcher sur un thème, de voir sur quels thèmes les autres lâcheront.

Par ailleurs, **les négociations sont ralenties par l'idée que les différents thèmes doivent avancer de manière équilibrée : les règles de « reporting » et de revue des engagements ne peuvent pas être fixées sans les règles sur la transparence des financements climat, etc.** Pour autant, ces pesanteurs ne devraient pas bouleverser le calendrier. « **Pour l'instant, on n'a pas entendu de voix discordante qui mette en doute l'adoption du rulebook lors de la COP24** ».

En parallèle à ces négociations formelles s'est ouvert le « **dialogue Talanoa** », lancé par la présidence fidjienne de la COP. L'idée était d'encourager les États à relever leurs ambitions en matière de lutte contre le changement climatique, sachant que les engagements de réduction d'émissions de GES pris jusqu'à présent conduiraient à un monde à +3°C. Et que les trois dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées, avec des émissions de CO<sub>2</sub> repartiées à la hausse en 2017.

« La discussion a eu lieu au cours de plusieurs tables rondes entre représentants des États et acteurs non-étatiques, dont chacune **devait répondre aux trois questions posées par le dialogue Talanoa : Où en est-on ? Où veut-on aller ? Comment y parvenir ?** L'idée était que les participants partagent des histoires et des expériences, de manière plus libre, et de créer une atmosphère de confiance et de bienveillance ».

**Reste à savoir si ce dialogue va déboucher sur des décisions concrètes.** « **Le fait que les engagements des États soient insuffisants pour respecter les objectifs de l'accord de Paris était déjà connu.** Et il est difficile de voir comment ce dialogue va être transformé en un relèvement concret des ambitions. Aucune déclaration claire n'a été faite à ce sujet. On attend de voir comment ce dialogue va se poursuivre pendant la phase politique de la COP24. »

L'épreuve de vérité a été la publication à l'automne 2017 du rapport spécial du GIEC consacré à l'objectif de 1,5 °C. Des éléments de ce rapport ont déjà fuité. Ainsi, d'après le GIEC, dans les conditions actuelles, le monde atteindrait +1,5°C d'ici les années 2040, de même qu'il estime « extrêmement improbable » de ne pas dépasser 1,5°C sans transformations drastiques et immédiates. **Il faut ajouter à cela que le GIEC a toujours un temps de retard, puisqu'il ne produit pas de savoir mais synthétise des études.** Ce qui explique l'affirmation, dans son dernier rapport, d'une hausse de 2 °C comme un seuil de sécurité, alors que les études les plus récentes montrent qu'il existe déjà une énorme différence, en termes d'impact, entre un réchauffement de 1,5 °C et de 1,8 °C.

Enfin, l'épineuse question des financements a une nouvelle fois été mise sur la table. « **Pour l'instant, on reste sur la position habituelle des pays en développement qui veulent des signaux concernant la promesse faite par les pays développés à Copenhague, de leur apporter 100 milliards de dollars par an de financements climat à partir de 2020** ». Le rulebook doit contenir des règles sur la comptabilisation des financements climat, mais « toutes les options sont encore sur la table ».

**C'est la COP 23**, seconde conférence des Parties depuis l'Accord de Paris, tenue du 6 au 17 novembre 2017 à Bonn sous la présidence des Îles Fidji, et étape intermédiaire dans un processus studieux, **qui devait traduire les ambitions politiques de l'Accord de Paris (COP21) en un manuel d'application technique détaillé**. Cette COP, qui démarra dans des circonstances assez particulières, après l'annonce du retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris, constitue, ainsi, une étape décisive d'une phase de mise en œuvre de cet Accord devant être terminée à fin 2018, lors de la COP 24, prévue à Katowice, en Pologne.

A noter à cet égard que **des progrès ont été accomplis à cette COP : les parties ont discuté de tous les éléments** : atténuation, adaptation aux changements climatiques, système de transparence renforcé pour l'action et le soutien, mécanisme d'ambition (Global Stocktake), mécanisme pour la promotion de l'observation et de la mise en œuvre, mécanismes de marché, ... **Les progrès ont plus concerné le niveau d'ambition et le mécanisme d'observation que l'atténuation**.

**Plusieurs décisions opérationnelles importantes ont également été prises** lors de cette Conférence, telles que la mise en œuvre d'un plan d'action sur le genre, l'opérationnalisation de la Plateforme pour les communautés locales et les peuples autochtones et la mise sur pied d'un dialogue technique sur le rôle de l'agriculture dans le changement climatique.

**Dans le contexte des négociations climatiques internationales, le financement climatique est toujours un sujet assez politisé et sensible**. À la demande des pays en développement, la COP 23 a reconfirmé que le Fonds d'Adaptation servira sous l'Accord de Paris, après la prise de certaines décisions nécessaires fin 2018. Les pays se sont également mis d'accord pour discuter, à titre indicatif, plus profondément de l'engagement des pays développés à communiquer tous les deux ans des informations quantitatives et qualitatives sur les montants prévus des ressources financières publiques à accorder aux pays en développement.

Enfin, il est important de noter qu'**un groupe de plus de 25 pays et organisations (dont la Belgique) a profité de la COP23 pour marquer le début de l'alliance « Powering Past Coal », qui vise à signaler aux citoyens, aux investisseurs et aux Etats que l'ère du charbon est derrière nous**.

Il s'agit d'un message politique important, notamment en raison de l'impact de ce type d'énergie sur le réchauffement climatique et au vu des positions adoptées par l'administration Trump. Pour la Belgique, la signature de cette déclaration signifie qu'il n'y a pas de marche-arrière possible en termes de sortie du charbon ni au niveau de ce pays, où elle est déjà acquise, ni dans les investissements dans d'autres pays.

A relever, aussi, que bien avant le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris sur le climat, et l'ambition du Président D. Trump de relancer l'industrie du charbon aux Etats-Unis, **plus de 200 grands investisseurs internationaux appellent les gouvernements de la planète à mettre cet accord en œuvre à la veille du G7** (fin mai 2017 en Italie) **et du G20** (en juillet en Allemagne). « *En tant qu'investisseurs institutionnels de long terme, nous croyons que l'atténuation des changements climatiques est essentielle pour la sauvegarde de nos investissements* », explique une missive signée par 214 investisseurs qui comprennent notamment diverses caisses de retraite de la Suède, de l'Australie, en passant par la Californie, et représentent ensemble plus de 15.000 milliards de dollars (13.700 milliards d'euros) d'actifs sous gestion.

**La COP24**, organisée à Katowice en Pologne, attendue pour répondre à des enjeux majeurs, tels que l'adoption des règles d'application de l'Accord de Paris « Rulebook », la hausse des contributions nationales et enfin les financements, **a, à cet égard, constitué une importante conférence**, mettant fin à un gel en matière de coopération multilatérale sur l'environnement et le climat.

Néanmoins, c'est dans une atmosphère assez morose et d'inquiétudes exprimées que cette COP se tient, compte tenu de l'économie très charbonnée de la Pologne qui assure sa présidence, du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris, et d'une certaine division déjà reflétée entre l'Europe et les grandes puissances pétrolières. Il est aussi à relever que le déroulement des négociations en comités restreints, a suscité beaucoup de colère de la part d'ONG et de petits pays, en plus d'un faible niveau de représentations des États. A la fin de la première semaine, cette COP a été marquée de lenteur, de certains progrès, de chaos et de désaccord entre les principaux pays sur les résultats du GIEC.

Le rapport spécial du GIEC relatif à 1,5 °C de réchauffement global, rendu début octobre à l'occasion de la COP24, démontre quatre points essentiels à savoir :

- **La réalité du réchauffement climatique et ses effets** sur les écosystèmes comme pour l'activité humaine, en particulier les vagues de chaleur (de plus en plus intenses sur le sol comme en mer) et l'augmentation de l'intensité des pluies violentes ;
- **La nécessité de contenir le réchauffement**, à 1,5 °C en moyenne à la surface de la terre, soit 0,5 °C de plus qu'aujourd'hui, plutôt qu'à 2 °C ou davantage. La raison est d'autant plus complexe à cause d'un réchauffement perpétuel, plusieurs risques étant à prévoir notamment ceux relatifs à : la perte ou la dégradation des écosystèmes liés aux événements extrêmes à la montée du niveau des mers ; la sécurité alimentaire ; la santé ainsi que les risques pour l'activité économiques ;
- **La possibilité de contenir le réchauffement à 1,5 °C est sine qua non de prérequis** de transitions sans précédent dans tous les secteurs d'activité, **même si celle-ci n'est, certes, pas impossible** ; et
- **L'importance d'agir**. La transformation des modes de vie, des manières de produire, du fonctionnement des grands secteurs d'activité en faveur de l'action climatique, apporterait des bénéfices immenses à d'autres dimensions de développement durable, en particulier la pauvreté et la faim.

Les discussions sur le climat ont été bloquées par un débat persistant sur le point : de savoir si la conférence des Parties devrait « accueillir » ou « noter » un rapport clé du GIEC. Le rapport du GIEC sur le réchauffement de la planète, publié en octobre, avertissait que **le monde devrait réduire ses émissions de GES d'environ 45% d'ici 2030 afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C**. Le rapport indique que **le monde est actuellement loin de cette piste et que sa température risque d'augmenter de 3 °C au cours de ce siècle**, ce qui pourrait entraîner des inondations, des sécheresses et des chaleurs extrêmes menaçant de plus en plus la sécurité et les moyens de subsistance des populations.

La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est essentielle. Le PNUE suggère que les contributions nationales volontaires convenues lors du Sommet de Paris doivent être triplées si l'on veut que le monde limite le réchauffement climatique en dessous de 2 °C. Les discussions de la première semaine ont pris fin lorsque les États-Unis, la Russie, l'Arabie saoudite et le Koweït ont « **noté** » les principales conclusions de l'étude sur le réchauffement de la planète réalisée par le GIEC plutôt que de les « **accueillir** ». Plusieurs participants, observateurs et militants ont décrit les efforts de ces quatre principaux producteurs de pétrole et de gaz comme « **insuffisants** ».

Le rapport du GIEC souligne l'existence d'un ensemble de solutions, disponibles et pouvant apporter des bénéfices pour la santé publique, la qualité de l'air, la qualité de vie et cela est possible pour tous les pays et est économiquement viable. La plupart des pays participants ont exprimé leur opposition farouche au blocage des quatre pays susmentionnés.

De même que le silence de l'Australie au cours du débat a fait monter les tensions et a été considéré comme un soutien tacite à ces derniers. Selon des chiffres publiés par le gouvernement australien, le mois dernier, **les émissions de carbone de ce pays, continuent d'augmenter à un rythme nettement supérieur** (1,3% au cours du dernier trimestre) et d'enregistrer des variations saisonnières.

De plus, les tentatives de réforme du marché européen de l'électricité ont été entravées, entre autres, par la détermination de la Pologne, plus grand producteur de charbon de l'UE, à continuer à fournir une assistance financière à ses centrales à charbon après 2030 : ce pays tire environ 60% de sa demande globale en énergie du charbon et n'a guère voulu réduire ses émissions de carbone pour lutter contre le réchauffement de la planète.

Un autre obstacle au succès de la COP 24 est le manque d'engagement des pays développés vis-à-vis de leurs obligations financières. Contrairement aux engagements précédemment pris à fournir 100 milliards de dollars d'ici 2020, puis 100 milliards de dollars par an pour financer le FVC, les États-Unis et l'UE n'ont pas discuté du processus d'établissement d'un nouvel objectif collectif visant à fournir des fonds aux pays en développement.

Selon l'Indice de performance des changements climatiques (CCPI) 2019, seuls quelques pays ont commencé à œuvrer pour limiter le réchauffement de la planète en dessous de 2 °C. L'indice montre que la Suède est en tête de ce classement, suivi du Maroc et de la Lituanie. En revanche, les cinq pays les moins bien classés sont l'Arabie saoudite, les États-Unis, l'Iran, la République de Corée et le Taïpei chinois, qui ont obtenu des résultats faibles ou très faibles dans presque toutes les catégories.

A la clôture d'une semaine de discussions techniques, presque tous les 200 pays présents à Katowice ont souhaité « saluer » le rapport du GIEC, en faisant ainsi une référence aux actions futures. Un consensus mondial est, cependant, apparu de plus en plus difficile à atteindre. Si le Sommet a réussi à rendre opérationnel l'accord de Paris de 2015, il a, toutefois, échoué à engager une hausse collective des efforts.

In fine, l'ONU se réunira, à nouveau, au cours de l'année 2019 au Chili, pour examiner les derniers éléments du « Rulebook » de l'accord de Paris et commencer les travaux sur les futurs objectifs en matière d'émissions. Cela dit, la conférence effective aura lieu en 2020, lorsque les pays devront respecter l'échéance fixée pour leurs engagements actuels en matière d'émissions et définir de nouveaux objectifs pour 2030 et au-delà, ce qui leur permettra de mieux tenir compte des avis scientifiques.

## 5 CONCLUSION

Aujourd'hui, il y a une véritable nécessité d'agir au plus vite pour lutter contre le réchauffement climatique et pour se préparer à relever les défis à venir. L'adoption de l'Accord de Paris en 2015 avait suscité de grands espoirs en ravivant une volonté politique de préserver l'environnement. Les pays signataires affichaient une dynamique positive et ambitieuse visant à entreprendre les efforts nécessaires pour limiter l'augmentation du réchauffement climatique à l'objectif de +2°C, voire +1,5°C. Plus tard, des craintes persistent concernant la soutenabilité de cette exaltation collective, d'où l'exigence de traduire l'Accord de Paris en réalisations concrètes. Les annonces de la COP22 à la COP24 ont témoigné d'une bonne détermination générale, constituant des opportunités pour accélérer la lutte contre le changement climatique. Ainsi, la réussite de l'Accord de Paris sur le changement climatique reposera essentiellement sur les actions prises maintenant jusqu'à l'année 2020.

Malgré toutes les stratégies d'adaptation envisageables, reposant sur des technologies futures hypothétiques, le problème du dérèglement climatique a des propriétés linéaires. Plus on continue à émettre des GES, plus leur stock dans l'atmosphère augmente, plus les perturbations à en attendre seront importantes et plus leur inertie sera longue. Il n'y a, donc, pas de choix à faire entre adaptation au dérèglement et maîtrise du dérèglement. Car autant il est indispensable de poursuivre la stratégie d'atténuation, notamment par une reconversion des modes de production et de consommation, autant il est toujours temps d'entamer celle d'adaptation.

Aussi, l'idée d'espérer atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES sans procéder à des transformations au niveau des systèmes productifs, est juste une illusion, car il n'est pas crédible d'envisager une solution qui ne comprenne un accord international de réduction des émissions réunissant les pays industrialisés, responsables d'au moins 90% de ces émissions.

Si d'aucuns considèrent que le changement climatique ne doit pas servir de prétexte pour ralentir la croissance, en raison de la nécessité de celle-ci pour lutter contre la pauvreté et le désordre politique, ces derniers devraient plutôt se demander sur le sens et l'utilité de la croissance si elle détruit les fondements même de la prospérité, dont l'environnement est un pilier central. Même si quelques-uns pensent que certains pays cherchent à associer d'autres à la négociation climatique dans le but de limiter leur croissance, il n'en demeure pas moins que le dérèglement climatique reste bien une réalité physique et un défi à relever.

L'économie circulaire et positive doit effectivement être mise en œuvre dès maintenant et demeure tout aussi indispensable dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation. Seule une stratégie mixte, d'atténuation et d'adaptation, est rationnelle, en laissant la recherche explorer toutes les pistes de solutions. Aussi, reste-t-il à relever que les défenseurs du courant de l'écologie politique, premier courant à reconnaître l'existence des limites réelles de la biosphère, ne sont pas tous des technophobes. Par conséquent, ce qui pose plutôt question et est légitime d'interroger est bien l'empreinte globale de l'Humanité et son lien avec la technologie et le système économique. Enfin, la vraie question est de savoir ce qu'il y a, désormais, à changer dans les modes de production actuels depuis que nous ne maîtrisons plus les effets de nos technologies qui menacent la survie de l'espèce et de la civilisation humaine.

## REFERENCES

- [1] K. Srivastava and K. Kaur, "Stability of Impulsive Differential Equation with any Time Delay," *International Journal of Innovation and Scientific Research*, vol. 2, no. 3, pp. 280-286, 2013.
- [2] O. V. ADEOLUWA, O. S. ABODERIN, and O. D. OMODARA, "An Appraisal of Educational Technology Usage in Secondary Schools in Ondo State (Nigeria)," *International Journal of Innovation and Scientific Research*, vol. 2, no. 3, pp. 265-271, 2013.
- [3] Balanis, *Antenna Theory: Analysis and Design*, 2nd Ed. Wiley India Pvt. Limited, 2007.
- [4] C. Tichi, *Electronic Hearth: Creating an American Television Culture*, Oxford University Press, 1991.
- [5] A. R. Jennings, *Financial Accounting*, Cengage Learning EMEA, 2001.
- [6] Mettam, G. R., and Adams, L. B., How to prepare an electronic version of your article, In: B. S. Jones, and R. Z. Smith (Eds.), *Introduction to the electronic age*, New York: E-Publishing Inc, pp. 281-304, 1994.

- [7] O'Neil, J. M., and Egan, J., Men's and women's gender role journeys: A metaphor for healing, transition, and transformation, In: B. R. Wainrib (Ed.), *Gender issues across the life cycle*, New York, NY: Springer, pp. 107-123, 1992.
- [8] Smith, Joe, One of Volvo's core values, 1999. [Online] Available: <http://www.volvo.com/environment/index.htm> (July 7, 1999)
- [9] Dahan A., Aykut S. C. (2012) « De Rio 1992 à Rio 2012. Vingt ans de négociations climatiques. Quel bilan ? Quel rôle pour l'Europe ? Quels futurs ? », Rapport pour le Centre d'analyse stratégique, Paris.
- [10] World Commission on Environment and Development (1987) *Our Common Future: Report of the World Commission on Environment and Development*, Oxford, Oxford University Press.
- [11] Haas P. M., Keohane R. O., Levy M. A. (Eds) (1993) *Institutions for the Earth. Sources of Effective International Environmental Protection*, Cambridge, MIT Press.
- [12] Yearley S. (1996) *Sociology, Environmentalism, Globalization. Reinventing the Globe*, London, Thousand Oaks/New Delhi, Sage Publications, p. 98.
- [13] Meyer-Abich K.M. (1980) « Chalk on the white wall? On the transformation of climatological facts into political facts », in Ausubel J., Biswas A. (Eds), *Climatic Constraints and Human Activities*, Oxford et New York, Pergamon Press, p. 61-73.
- [14] Sachs W. (1994) « The Blue Planet: An Ambiguous Modern Icon », *The Ecologist*, vol. 24, n° 5, p. 170-175.
- [15] Sachs W. (1999) *Planet Dialectics: Explorations in Environment and Development*, Halifax, Fernwood Press.
- [16] Jasanoff S. (2001) « Image and Imagination: The Formation of Global Environmental Consciousness », in Miller C. A., Edwards P. N. (Eds), *Changing the Atmosphere*, Cambridge, MIT Press, p. 309-337.
- [17] Dahan A., Guillemot H. (2006) « Le Changement climatique : dynamiques scientifiques, expertise, enjeux géopolitiques », *Revue de sociologie du travail*, vol. 48, n° 3, p. 412-432.
- [18] Blühdorn I. (2011) « The politics of unsustainability: COP15, post-ecologism, and the ecological paradox », *Organization & Environment*, vol. 24, n° 1, p. 34-53.
- [19] Leggett J. (1999) *The Carbon War: Global Warming and the End of the Oil Era*, Harmondsworth, Penguin Books.
- [20] <http://www.g77.org/doc/members.html>
- [21] Sandrine Maljean-Dubois et Matthieu Wemaëre (2010), Extrait de l'ouvrage « La diplomatie climatique - Les enjeux d'un régime international du climat ». Editions A. PEDONE - PARIS, p. 355
- [22] C. de Perthuis, A. Delbosch (2010), « Négociations climatiques : les enjeux du post-Copenhague », *L'économie politique*, p. 70.
- [23] C. Pène (2010), « De Doha à Copenhague : le crépuscule des négociations multilatérales ? », *Politique étrangère*, n°2/2010, p. 336.
- [24] R. Mehdi, « L'autonomie institutionnelle et procédurale et le droit administratif », in J.-B. Auby & J. Dutheil de La Rochère, *Droit administratif européen*, Bruylant, Bruxelles, 2007, p. 685.
- [25] PNUE report : « Élimination de la pauvreté grâce à une économie verte inclusive », <http://www.unep.org/post2015>.